



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Première session

Rome, 3 – 7 avril 2006

Rapport sur le Groupe de travail informel sur la liaison avec les instituts de recherche et d'enseignement

Point 16.1 de l'ordre du jour provisoire

1. Compte tenu de la disponibilité de ressources supplémentaires fin 2005, le Secrétariat de la CIPV, en consultation avec le PSAT, a décidé de réunir pendant trois jours un groupe de travail sur la liaison avec les instituts de recherche et d'enseignement. La CIMP-5 (2003) avait approuvé la création d'un tel groupe de travail, mais celui-ci ne s'était pas réuni faute de ressources et d'une priorité suffisantes.
2. Des invitations ont été envoyées à huit experts techniques travaillant dans ce domaine. Ces experts ont été sélectionnés en fonction des renseignements reçus de la part du secrétariat des organisations nationales ou régionales de protection des végétaux (ONPV/ORPV) sur les personnes à contacter en vue de l'étude pilote sur la liaison avec les instituts de recherche et d'enseignement effectuée début 2005.
3. Le Groupe de travail s'est réuni en décembre 2005. Compte tenu des délais impartis, il n'a malheureusement pas été possible de remplacer les experts invités qui n'ont pas pu assister à la réunion. De ce fait, quatre experts seulement (plus un consultant de la CIPV et le Secrétariat) ont pu assister à la réunion, raison pour laquelle il a été décidé de l'appeler Groupe de travail informel.
4. Le Groupe de travail informel a examiné tous les rapports précédents sur la question résumant les débats des réunions de la CIMP et du PSAT et les ont confrontés aux diverses dispositions de la CIPV pertinentes.
5. Le Groupe de travail informel a aussi examiné les résultats du projet pilote sur la liaison avec les organisations de recherche et d'enseignement mené au cours des deux premiers mois de 2005. Ils les ont jugés très encourageants. On pouvait donc penser que la coopération serait

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

beaucoup plus active que prévu initialement, ce qui serait dû en partie au fait que les pays contactés reconnaissaient la nécessité de ce type de liaison phytosanitaire.

6. À la demande du PSAT, le Groupe de travail informel a travaillé en liaison directe avec le Groupe de travail informel sur l'assistance technique, qui avait formulé des recommandations analogues sur la nécessité d'une liaison avec les instituts de recherche et d'enseignement à sa réunion de mars 2005. Comme demandé, ces recommandations ont été examinées et évaluées (voir aussi les alinéas 6.3, 6.3.1 et 6.3.2 du Plan stratégique qui fait l'objet de l'Annexe 1 du document CPM 2006/15).

Recommandations

7. Le Groupe de travail informel:
- a) a recommandé que, conformément aux dispositions de la CIPV, la CMP encourage activement l'interaction entre les communautés à vocation réglementaire, scientifique ou technique dans le domaine phytosanitaire afin d'aider les pays à respecter les exigences techniques de la CIPV;
 - b) a recommandé que, compte tenu des résultats de l'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) et pour répondre aux besoins techniques des ONPV, la portée du programme sur les instituts de recherche et d'enseignement soit élargie à un éventail de prestataires de services techniques plus large que celui indiqué initialement;
 - c) a recommandé de modifier en conséquence l'intitulé de cette initiative qui deviendrait: *Programme de liaison avec les instituts de recherche et d'enseignement et les prestataires de services phytosanitaires*. On trouvera des explications à ce sujet à l'Annexe 1 du présent document;
 - d) a reconnu qu'un tel programme serait bénéfique pour tous les groupes impliqués, comme indiqué dans la section de l'Annexe 1 relative aux avantages;
 - e) a reconnu qu'il n'existait pas à l'heure actuelle de ressources spécifiques disponibles pour appuyer un tel programme. Toutefois, le Secrétariat devrait commencer à compiler tous les renseignements disponibles auprès de sources telles que les projets de coopération technique (PCT), le Portail phytosanitaire international (PPI), l'ECP, les groupes de travail et d'autres sources FAO, sans que cela n'implique de dépenses supplémentaires, une telle activité s'inscrivant dans le cadre du programme de travail existant;
 - f) a demandé à la CMP d'approuver le programme de liaison de façon que le Secrétariat puisse rechercher des sources de financement supplémentaires;
 - g) a recommandé que le projet pilote sur les instituts de recherche et d'enseignement serve de base aux futurs travaux dans ce domaine;
 - h) a demandé que la CMP recommande aux ONPV et aux ORPV d'appuyer le programme de liaison;
 - i) a recommandé que le Secrétariat soit invité à envisager d'instaurer un droit de participation au programme;
 - j) a recommandé que le nom et les coordonnées des personnes ayant reçu une formation phytosanitaire (telles que le personnel ayant reçu une formation en matière d'analyse des risques phytosanitaires (PRA) dans le cadre d'un PCT, par exemple) soient compilés dans une base de données accessible à partir du PPI;
 - k) a reconnu que la plupart des fonctions nécessaires existaient déjà dans le Portail, qui n'aurait donc plus qu'à être mis à jour en fonction des exigences spécifiques du programme. Des ressources seraient indispensables pour atteindre les objectifs ci-après:
 - Entrée et sortie de données électroniques.
 - Intégration dans le Portail phytosanitaire international en tant que composante des ressources électroniques du site web.

-
- Création, sur le Portail, d'une zone distincte pour les informations non officielles.
- 1) a recommandé qu'en ce qui concerne l'entrée de données dans le Portail phytosanitaire international:
- chaque programme de liaison soit responsable des données qu'il introduit et que les données introduites ne fassent pas l'objet de tentatives d'évaluation;
 - les données soient obligatoirement mises à jour ou vérifiées chaque année, faute de quoi elles seront automatiquement supprimées de la base de données;
 - les programmes introduisant les données soient responsables de leur validité et de leur exactitude;
 - un déni de responsabilité très clair soit affiché sur le Portail phytosanitaire international;
 - un mécanisme soit conçu pour que chaque programme reconnaisse explicitement sa responsabilité concernant les données introduites.
8. La CMP est invitée à:
1. *Examiner* le rapport du Groupe de travail informel.
 2. *Recommander* la modification du programme de liaison.
 3. *Adopter* le programme tel que décrit à l'Annexe 1.

ANNEXE 1

Programme de liaison avec les instituts de recherche et d'enseignement et les prestataires de services phytosanitaires

Le concept de programme de liaison avec les instituts de recherche et d'enseignement et les prestataires de services phytosanitaires¹ est axé sur trois grandes catégories de prestataires: la recherche, l'enseignement et d'autres prestataires de services. Il est entendu que certaines organisations relèvent de plusieurs de ces catégories et qu'il existe un risque de chevauchement.

Objectifs: Promouvoir l'intégration entre les communautés à vocation réglementaire et les prestataires susmentionnés afin de répondre aux exigences techniques de la CIPV.

Portée: Toutes les parties prenantes impliquées dans la prestation des services techniques dont les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) ont besoin pour remplir leurs obligations au titre de la CIPV sont incluses. Étant donné les exigences de la Convention, on a jugé bon d'élargir le champ d'application de cette initiative au-delà des instituts de recherche et d'enseignement proprement dits afin de veiller également au renforcement et au développement de la base technique de la CIPV. Pour répondre aux besoins des ONPV, il est nécessaire d'inclure un éventail plus large de prestataires de services phytosanitaires. Tous ces facteurs s'inscrivent dans le contexte phytosanitaire défini par la CIPV.

Processus: Les objectifs visés seront atteints:

1. en identifiant l'expertise et les ressources en matière de recherche, d'enseignement et de services techniques;
2. en assurant les liens et les mécanismes de liaison appropriés entre les communautés à vocation réglementaire, scientifique et éducative, y compris la recherche;
3. en encourageant et en appuyant la formation et l'enseignement sur les questions phytosanitaires;
4. en encourageant la recherche sur des questions phytosanitaires pertinentes;
5. en communiquant les besoins des ONPV en matière de recherche et de formation phytosanitaires aux parties prenantes; et
6. en diffusant ces informations par le biais du Portail phytosanitaire international (PPI-<https://www.ippc.int>).

Avantages: Tous les groupes (parties contractantes, ONPV et programmes de liaison avec les instituts de recherche et d'enseignement et les prestataires de services phytosanitaires) sont appelés à tirer des avantages considérables du programme. Le Groupe de travail informel a dressé à l'occasion d'un débat général la liste des avantages potentiels ci-après:

Avantages potentiels pour les parties contractantes

1. Meilleure application de la CIPV grâce à la prise de décisions fiables fondées sur des bases techniques sûres, notamment:
 - amélioration de la capacité et de l'efficacité techniques des ONPV et des programmes de liaison;

¹ Le Programme de liaison avec les instituts de recherche et d'enseignement et les prestataires de services phytosanitaires englobe trois grands domaines: la recherche, l'enseignement et d'autres services. *Recherche:* instituts de recherche traditionnels, universités, collèges d'enseignement technique, organismes publics et expertise. *Enseignement:* instituts d'enseignement et de formation traditionnels, universités, collèges d'enseignement technique, organismes publics de recherche. *Autres prestataires de services (organisations ou particuliers):* autres ressources phytosanitaires, notamment domaines techniques, recherche et formation, services de consultants, produits (dont diagnostics, logiciels, aspects législatifs, matériel de laboratoire, matériel de terrain, etc.), industrie ou ONPV.

- amélioration de la capacité technique nécessaire pour prévenir l'introduction d'organismes nuisibles visés par un règlement phytosanitaire;
 - meilleure justification technique des options en matière de gestion des organismes réglementés; et
 - amélioration de la capacité de suivi, de diagnostic, de surveillance, de détermination de zones exemptes d'organismes nuisibles et d'éradication de ces organismes.
2. Facilitation du commerce grâce à la disponibilité d'informations techniques fiables;
 3. Amélioration de l'accès au marché.

Avantages potentiels pour les ONPV

1. Sensibilisation aux questions phytosanitaires et meilleure compréhension des problèmes;
2. Accès facilité à l'expertise technique nécessaire pour mettre en oeuvre la CIPV et des NIMP ou pour respecter les exigences phytosanitaires d'un pays importateur;
3. Capacité accrue en ce qui concerne les conditions techniques de l'application des mesures phytosanitaires, telles que:
 - justification technique
 - formation technique des inspecteurs
 - diagnostic et identification
 - traitements
 - surveillance, suivi et signalisation
 - information biologique sur les organismes nuisibles.
4. Meilleur accès à:
 - des possibilités de formation (de générale à spécialisée) appropriées aux niveaux local, national, régional ou mondial,
 - l'information technique permettant aux membres de prendre conscience de la portée des programmes de recherche et d'enseignement actuellement disponibles, et
5. Possibilité de juger de la capacité de diverses organisations à fournir des programmes d'enseignement phytosanitaire, des projets de recherche ou des programmes d'enseignement et de recherche appropriés.

Avantages potentiels pour les programmes de liaison avec les instituts de recherche et d'enseignement et les prestataires de services phytosanitaires

1. Sensibilisation aux besoins et aux priorités des ONPV et accès à des groupes ou organisations ayant besoin de ressources phytosanitaires particulières,
2. Accès aux clients pour des projets de recherche et des programmes de formation phytosanitaire,
3. Possibilité d'accéder à des ressources financières grâce à des partenariats entre ONPV et programmes de liaison,
4. Possibilité de mettre en place des partenariats ou des centres d'excellence phytosanitaires,
5. Conservation de la capacité (aux niveaux local, national, régional et mondial) en matière de recherche et d'enseignement phytosanitaires en fonction des besoins nationaux,
6. Pertinence accrue de la recherche et de l'enseignement phytosanitaires (aux niveaux local, national, régional et mondial) compte tenu des besoins nationaux, et
7. Aptitude à adapter et à proposer des programmes de recherche et d'enseignement phytosanitaires pertinents étroitement liés aux accords en la matière (CIPV, SPS, CDB), dans les domaines du commerce international, de l'environnement, des espèces étrangères envahissantes, des agents de lutte biologique, des organismes utiles et d'organismes vivants modifiés.

Programme de travail pour le Programme de liaison avec les instituts de recherche et d'enseignement et les prestataires de services phytosanitaires

Domaine	Activités	Priorité	Durée indicative	Financement	Produits	Observations
1. <u>Identification</u> de l'expertise et des ressources du programme	<p><i>Questionnaires:</i></p> <p>a. Rédiger un questionnaire visant à déterminer la disponibilité de compétences et de ressources au sein du programme de liaison</p> <p>b. Compiler le nom, l'adresse et les qualifications des personnes ayant reçu une formation phytosanitaire (formation à l'analyse du risque phytosanitaire, par exemple, assurée par un programme de liaison ou un PCT ou une autre source, telle que l'atelier des Chutes du Niagara) et les insérer dans la base de données du Portail phytosanitaire international relative au programme de liaison</p> <p>c. Identifier les publics cibles (tels que les points de contact, les sources FAO, les sociétés internationales, les ORPV)</p> <p>d. Élargir la base de données du Portail phytosanitaire international</p> <p>e. Tenir à jour les données</p>	Élevée	<p>a. 2 mois</p> <p>b. Continue</p> <p>c. 1 mois</p> <p>d. 3 mois</p> <p>e. Continue</p>	<p>a. Financement requis</p> <p>b. Financement minimum requis</p> <p>c. Financement requis</p> <p>d. Financement requis</p> <p>e. Financement minimum</p>	Base de données électronique sur l'expertise et les ressources du programme de liaison	<p>Il est recommandé de procéder avec l'appui du Groupe de soutien du PPI afin de garantir l'utilité et le bon fonctionnement de la base</p> <p>Les programmes de liaison qui introduisent des données sont responsables de leur validité et de leur exactitude et sont tenus de les mettre à jour chaque année. Un déni de responsabilité doit être affiché.</p>

Domaine	Activités	Priorité	Durée indicative	Financement	Produits	Observations
	<p><i>Programmes de renforcement des capacités:</i></p> <p>a. Utiliser les données fournies par l'ECP</p> <p>b. Autres programmes de renforcement des capacités – PCT, programmes bilatéraux</p>	Élevée	<p>a. Continue</p> <p>b. Continue</p>	<p>a. Financement supplémentaire requis pour la programmation</p> <p>b. Financement minimum</p>		
	<i>Renforcement des systèmes d'information phytosanitaire</i>	Moyenne	Continue	Financement supplémentaire requis		
2. <u>Création</u> de liens et de mécanismes de liaison appropriés entre les communautés à vocation réglementaire, scientifique et éducative, y compris la recherche	<p><i>Options en ce qui concerne les ateliers:</i></p> <p>a. Les ORPV facilitent les ateliers</p> <p>b. Le Secrétariat facilite les ateliers</p> <p>c. Dans le cadre de réunions scientifiques internationales: - en tant que réunion parallèle ou générale</p> <p>d. Dans le cadre de réunions régionales/nationales de responsables d'institutions: - en tant que réunion parallèle ou générale</p>	<p>a. Moyenne</p> <p>b. Faible</p> <p>c. Moyenne à élevée</p> <p>d. Élevée</p>	<p>a. Continue</p> <p>b. Continue</p> <p>c. Continue</p> <p>d. Continue</p>	<p>a. Financement supplémentaire</p> <p>b. Financement supplémentaire</p> <p>c. Financement minimum</p> <p>d. Financement minimum</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience et interactions accrues entre communautés à vocation réglementaire et programmes de liaison (techniques et scientifiques) • Possibilités d'interaction entre les communautés à vocation réglementaire et les programmes de liaison 	

Domaine	Activités	Priorité	Durée indicative	Financement	Produits	Observations
	Séminaires de présentation des concepts de la CIPV aux programmes de liaison – à l’occasion de réunions déjà programmées	Élevée	Continue	Financement minimum		
	Séminaire conjoint pour les programmes de liaison et les ONPV sur la CIPV	Faible		Financement supplémentaire		
	Encourager la participation des programmes de liaison aux réunions régionales et/ou nationales sur les questions phytosanitaires	Moyenne		Financement supplémentaire		
	Rédaction de documents sur les avantages, les politiques, etc.	Moyenne		Financement supplémentaire minimum	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience et interactions accrues entre communautés à vocation réglementaire et programmes de liaison (techniques et scientifiques) • Possibilités d’interaction entre les communautés à vocation réglementaire et les programmes de liaison • Publication de documents 	

Domaine	Activités	Priorité	Durée indicative	Financement	Produits	Observations
3. <u>Appui</u> à la formation et à l'enseignement sur les questions phytosanitaires	Projet pilote pour déterminer la faisabilité et organisation d'une formation sur une question phytosanitaire spécifique	Moyenne		Financement supplémentaire	Interaction et formation en coopération sur une question phytosanitaire d'intérêt mondial	
	Projet pilote pour déterminer la faisabilité et organisation d'une formation à distance sur une NIMP spécifique	Moyenne		Financement supplémentaire	Documentation de formation à distance sur une NIMP particulière	
	Promouvoir l'utilisation par les ONPV des informations compilées dans la base de données au moyen du questionnaire et d'informations en retour	Élevée		Pas de financement supplémentaire	Sensibilisation et utilisation de l'information obtenue grâce au programme de liaison	
4. <u>Soutien</u> à la recherche sur des questions phytosanitaires d'actualité	Projet pilote de recherche sur des questions phytosanitaires d'intérêt mondial (bromure de méthyle, services de diagnostic, etc.)	Moyenne		Financement supplémentaire	Recherche en coopération	
5. <u>Identification</u> des besoins des ONPV	Inviter les ONPV à déterminer leurs besoins en matière de recherche, d'enseignement et d'autres services phytosanitaires (pas leurs atouts ni leurs faiblesses) et les encourager à afficher ces besoins/demandes dans un domaine du PPI relatif au programme de liaison	Élevée		Pas de financement supplémentaire	Les programmes de liaison peuvent ajuster les services en fonction des besoins des ONPV	Les ONPV n'ont pas à identifier leurs faiblesses pour mener à bien cette activité